



GROUPES THÉMATIQUES SUR LE GENRE : NORMES ET PROCÉDURES

FINAL DRAFT

Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur
l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

2021

Liste d'acronymes

CR	Coordinateur résident
ECOSOC	Conseil économique et social
GTG	Groupe thématique sur le genre
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisation de la société civile
PFS	Point focal pour l'égalité des sexes
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
RBM	Gestion axée sur les résultats
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNCT-GEM	Marqueur genre de l'équipe de pays des Nations Unies
UNCT-SWAP	Feuille de résultats des équipes de pays relatives au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes
UNSDG	Groupe des Nations Unies pour le développement durable

Remerciements

Co-présidents de l'équipe de travail de l'UNSDG sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes:

Anita Bhatia, Sous-secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes
Diene Keita, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe de l'UNFPA

Co-coordonateurs de l'équipe spéciale de l'UNSDG sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes :

Priya Alvarez, Conseillère en coordination des Nations Unies, ONU Femmes
Leyla Sharafi, Conseillère principale en matière de genre, UNFPA

Co-présidents du groupe de travail des Groupes thématiques sur le genre:

Shreyasi Jha, Conseiller principal en matière de genre, UNICEF
Silja Rajander, Spécialiste de la coordination inter-agences, ONU Femmes.

Consultante principale: Sarah Murison

Les présentes normes et procédures relatives aux groupes thématiques sur le genre ont été élaborées sous les auspices de l'équipe de travail sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), composée du Secrétariat du CCS, du DESA, de la CESAO, de l'OIT, de l'OIM, de l'ITC, de l'OCHA, de l'OHCHR, du PBSO/DPPA, du Bureau des CR à New York, de l'UNDCO, du PNUD, du PNUE, de l'UNFPA, du HCR, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM.

Au sein de l'équipe spéciale, un groupe de travail a été formé sous l'égide de l'équipe spéciale sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, avec pour mandat d'élaborer le document sur les normes et procédures des groupes thématiques sur le genre. Ce groupe de travail était composé de Nneka Henry, Riefqah Jappie et Michelle Lau-Burke (ITC) ; April Pham (OCHA) ; Veronica Birga et Asako Hattori (OHCHR) ; Kyusun Chung et Shaza Suleiman (PBSO); Florence Bastiy-Hamimi (UNDCO) ; Andrea Balzano et Aroa Santiago (PNUD) ; Mara Murillo (PNUE) ; Leyla Sharafi (UNFPA) ; Shreyasi Jha (UNICEF) ; Priya Alvarez, Elise Dietrichson et Silja Rajander (ONU Femmes). Un remerciement spécial et une reconnaissance pour le temps, les ressources et le leadership fournis par Shreyasi Jha (UNICEF) et Silja Rajander (ONU Femmes) pour avoir co-dirigé le groupe de travail et avoir tenu la plume sur le document des normes et procédures des Groupes thématiques sur le genre; et à Elise Dietrichson (ONU Femmes) pour son soutien lors des étapes finales.

Les plates-formes de collaboration régionales des Nations Unies, notamment par le biais de leurs coalitions thématiques axées sur l'égalité de genre ou de leurs groupes thématiques régionaux sur le genre, ont fourni des contributions substantielles et des conseils sur le contenu. Il s'agit notamment, pour ONU Femmes de Denise Laaveri, Hulda Ouma, Josephine Moss, Jo-Anne Bishop, Kebedech Ambaye, Ernesto Trevino, Ana Quintana, Maritza Formisano et Silvia Lanzarini. Pour l'UNICEF : Sheeba Harma, Maha Muna et Shelly Abdool.

I. INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Les groupes thématiques sur le genre (GTG), aussi appelés parfois groupes thématiques sur l'égalité des sexes, trouvent leur origine dans le cadre plus général des processus de réforme des Nations Unies ainsi que dans le cadre normatif mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le présent document, qui est une mise à jour du guide de référence élaboré en 2018 par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'attention des GTG ¹, vise à prendre en compte les réformes ambitieuses du système des Nations Unies pour le développement qui sont entrées en vigueur en 2019 ². Au niveau des pays, la réforme a entraîné la mise en place d'un système de coordonnateurs résidents (CR) redynamisé et d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies centrées sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après « plan-cadre de coopération »), ainsi que de procédures révisées en matière de gestion et de responsabilité ³.

Conformément à la résolution adoptée en 2020 par l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement (QCPR, A/75/233), l'accélération des progrès en matière d'égalité des sexes est une fonction essentielle des équipes de pays des Nations Unies. Les preuves générées pour ces normes et procédures ont montré que les GTG jouent un rôle important dans l'élaboration du plan-cadre de coopération, dans la recherche d'un consensus sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (ESAF) et dans la promotion de la collaboration transversale. En grande partie grâce à l'action des GTG, les programmes communs dont l'objectif principal est l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constitueraient la sous-catégorie la plus importante de programmes communs dans le monde ⁴.

Pourtant, les GTG rencontrent de nombreuses difficultés qui tiennent notamment au manque de clarté de leurs objectifs et de leurs responsabilités, et à un financement insuffisant. Par ailleurs, le positionnement des GTG au sein des mécanismes de coordination des équipes de pays des Nations Unies limite parfois leur capacité à fonctionner de manière optimale. Trop souvent, la participation aux GTG est déléguée à des personnels des Nations Unies peu expérimentés, dont les capacités et le pouvoir de prise de décision sont insuffisants pour promouvoir les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (ESAF) au sein de leurs entités, ou pour assurer des fonctions d'examen, de surveillance et de conseil sur les questions de genre relatives aux différentes réalisations du plan-cadre de coopération. Les responsables des équipes de pays des Nations Unies doivent apporter un soutien résolu aux GTG. Il est également nécessaire de gagner en cohérence, qu'il s'agisse aussi bien des fonctions et des formats des GTG, ou des très nombreux mécanismes de suivi et de redevabilité des entités.

Le présent document définit des normes et des procédures applicables aux GTG afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies à créer de tels groupes et à en assurer le fonctionnement.

¹ UNDG (2018), [Guide de référence à l'attention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes](#). (en anglais)

² Nations Unies (2017), Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé ». A/72/684-E/2018/7.

https://digitallibrary.un.org/record/1473546/files/A_72_684%26E_2018_7-EN.pdf

³ <https://reform.un.org/content/un-development-system-reform-101>

⁴ Nations Unies (2020), Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (QCPR) (A/72/279-F/2020/55) - paragraphe 230.

Ces normes et procédures visent à combler certaines lacunes tout en exploitant le potentiel existant, en clarifiant la manière dont les GTG doivent fonctionner dans le contexte des nouveaux cadres et processus, en abordant les difficultés et les opportunités actuelles d'une manière globalement cohérente, dans les contextes nationaux. Elles seront essentielles pour garantir le soutien efficace, intégré et cohérent des équipes de pays aux priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, conformément au mandat des États membres des Nations Unies.

Le suivi de la mise en œuvre s'effectuera chaque année par le biais du système de gestion de l'information du Bureau de la coordination des activités de développement (UNDCO) et de la communication des feuilles de résultats des équipes de pays relatives au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UNCT-SWAP), afin de rendre compte des progrès et d'informer l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités et d'améliorations à apporter aux directives.

2. NOUVEAUX ÉLÉMENTS

Les directives fournies dans ce document s'appuient sur les précédents guides de référence destinées aux GTG, les outils, cadres et ressources existants du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), et sont conformes aux normes minimales d'intégration de la dimension de genre mises en avant par la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. Ces directives ne sont pas conçues comme une ressource autonome mais doivent être lues conjointement aux principales orientations et ressources du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les directives incluent un certain nombre de nouveaux éléments (voir encadré 1).

Encadré 1. Nouveaux éléments

- ✓ Une description de la chaîne de responsabilité au sein de l'équipe pays des Nations Unies en matière d'intégration de la dimension de genre (du CR et des chefs des agences jusqu'aux points focaux pour l'égalité des sexes) et des mécanismes permettant de la faire respecter.
- ✓ Une plus grande clarté concernant les rôles et responsabilités du CR, des chefs des agences, des présidents/co-présidents des GTG et des autres membres de ces groupes dans ce processus.
- ✓ Une définition de la responsabilité incombant au CR et aux chefs des agences de mettre en place et de soutenir un GTG disposant des moyens d'agir, grâce à un mandat clair, et de financer son action.
- ✓ Une plus grande clarté sur la fonction de coordination et de soutien consultatif assurée par le GTG au bénéfice de l'équipe de pays des Nations Unies.
- ✓ Le positionnement du GTG comme instrument clé de la coordination et du leadership des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (ESAF) au niveau des pays : comme point d'entrée pour la coordination de l'appui et des services techniques au gouvernement hôte, et comme mécanisme favorisant la participation des OSC qui promeuvent l'ESAF et défendent les droits humains des femmes ainsi que le développement de partenariats avec ces organisations au nom de l'équipe de pays des Nations Unies.
- ✓ Une plus grande attention accordée aux résultats du GTG, grâce à un alignement des objectifs annuels et du plan de travail du GTG sur ceux de l'équipe de pays des Nations Unies et des groupes de résultats.
- ✓ Des conseils sur la manière d'opérer dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et le développement afin d'assurer une analyse et une planification conjointes.

3. APERÇU DU CONTENU

Ce document fournit des orientations aux CR, aux équipes de pays, aux différentes entités et au personnel des Nations Unies, aux présidents et aux membres des GTG sur les normes relatives au rôle, aux fonctions et aux méthodes de travail des GTG. L'accent est mis sur les procédures correspondantes à mettre en place pour aider les équipes de pays des Nations Unies à respecter les normes d'intégration de la dimension de genre décrites dans les directives relatives au plan-cadre de coopération et dans la feuille de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes (UNCT-SWAP), en s'appuyant sur plus de deux décennies d'expérience en matière d'intégration de la dimension de genre et de responsabilisation. L'objectif global est de renforcer la coordination des Nations Unies au niveau des pays sur les questions d'égalité des sexes, afin de permettre à l'équipe de pays des Nations Unies d'aider de manière cohérente les gouvernements à faire face à leurs engagements en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD).

Le guide comprend des conseils à l'attention des membres et des présidents des GTS afin d'illustrer les procédures recommandées.



II. NORMES ET PROCÉDURES

1. QU'EST-CE QUE LE GROUPE THÉMATIQUE SUR LE GENRE ?

Sur la base du rôle prescrit par le Conseil économique et social (ECOSOC), le GTG peut être défini comme un groupe de coordination interinstitutions chargé de « *fournir un appui et des conseils stratégiques aux équipes de pays afin qu'elles soient en mesure d'intensifier leurs efforts en matière de prise en compte de la problématique femmes-hommes* »⁵.

1.1 MANDAT

L'examen quadriennal complet 2020 (A/75/233) souligne que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appelle le système des Nations Unies au niveau des pays à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, en accélérant l'intégration de la dimension de genre par la mise en œuvre intégrale de la feuille de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes (UNCT-SWAP). En particulier, la résolution souligne la nécessité de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans la gestion des résultats et la planification stratégique, la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe, l'établissement de rapports et le suivi de l'utilisation des ressources, et de s'appuyer sur une expertise en matière de genre pour intégrer l'égalité des sexes dans la préparation du plan-cadre de coopération.

Ce mandat relatif à l'intégration de la dimension de genre et ses dispositions sont directement liés au rôle et aux responsabilités des GTG. Tous ces éléments illustrent le rôle central que joue le GTG en termes d'appui stratégique et de conseils à l'équipe de pays des Nations Unies afin de faciliter la collaboration de celle-ci avec les gouvernements en vue de réaliser l'ODD 5 et les composantes relatives à l'égalité des sexes des autres ODD par le biais du plan-cadre de coopération, de la fourniture de conseils stratégiques et de la mise en œuvre de programmes communs. Afin d'atteindre ces objectifs, l'ECOSOC invite le système des Nations Unies à veiller à ce que ces mécanismes de coordination « *disposent de mandats clairement établis et soient dotés de toutes les capacités et ressources nécessaires* ».

L'examen quadriennal complet 2020 invite également les équipes de pays des Nations Unies à mettre en place une gestion des performances tenant compte de la problématique femmes-hommes par la mise en œuvre intégrale des normes minimales d'intégration de la dimension de genre de la feuille de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes (UNCT-SWAP). Sur la base d'une présence standard⁶, les équipes de pays des Nations

⁵ ECOSOC (2019), Projet de résolution relative à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies, paragraphe 7 (i). <https://undocs.org/fr/E/2019/L.10>.

⁶ Les directives de 2019 du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relatives au plan-cadre de coopération introduisent comme nouvelle étape dans le processus de planification du plan-cadre de coopération l'examen de la configuration de l'équipe de pays des Nations Unies. L'objectif de cet examen est de s'assurer que la configuration est fondée sur les besoins et adaptée au contexte du pays, en passant d'un modèle standardisé de présence physique à un modèle qui s'appuie sur des contributions à distance, notamment par le redéploiement et la réorganisation des ressources régionales des Nations Unies et la reconfiguration des modèles de fonctionnement dans le contexte des bureaux multipays. Ces processus, qui sont en cours en 2021, concernent notamment l'élaboration d'outils normalisés de cartographie et d'évaluation des capacités. Une fois qu'ils seront en phase de finalisation, les critères la feuille de résultats pour les GTG seront révisés pour refléter ces développements.

Unies doivent remplir au moins trois des critères suivants pour satisfaire aux normes minimales d'autonomie des mécanismes de coordination de l'égalité des sexes :

- (i) Un mécanisme de coordination pour l'égalité des sexes est présidé par le chef d'une entité.
- (ii) Le groupe dispose de termes de référence et d'un plan de travail annuel approuvé.
- (iii) La moitié au moins de ses membres sont des cadres supérieurs (P4 et plus ; administrateur recruté sur le plan national, de classe C).
- (iv) Le groupe a apporté une contribution substantielle au plan-cadre de coopération, notamment en ce qui concerne l'analyse commune de pays, la définition des priorités stratégiques, le cadre de résultats et le suivi et l'évaluation.

Les États membres des Nations Unies suivent et examinent les progrès accomplis dans la réalisation des mandats de l'examen quadriennal complet sur l'égalité des sexes et la mise en œuvre des normes minimales d'intégration du genre de la feuille de résultats de l'équipe de pays en matière d'égalité des sexes, par le biais des rapports annuels du Secrétaire général ⁷.

1.2 COMPOSITION ET ARCHITECTURE

Le GTG est composé de points focaux pour l'égalité des sexes ou de spécialistes du genre de chaque entité des Nations Unies signataire du plan-cadre de coopération. La présidence du groupe thématique sur le genre, en collaboration avec le CR, propose à l'équipe de pays des Nations Unies une structure qu'elle juge optimale pour le GTG, en veillant à ce que chaque groupe de résultats y soit représenté.

La désignation des points focaux pour l'égalité des sexes au sein du GTG est du ressort des chefs des différentes entités. Elle doit être officielle et formalisée dans leurs termes de référence ainsi que dans leurs systèmes d'évaluation de la performance et leurs rapports.

Pour les équipes de pays des Nations Unies qui disposent d'un plan-cadre de coopération énonçant des réalisations en matière d'égalité des sexes et d'un groupe de résultats correspondant sur le genre, il convient de choisir l'une des deux options suivantes :

Un GTG et un groupe de résultats sur le genre séparé	Un seul groupe combinant un GTG et un groupe de résultats sur le genre
<p>× Les fonctions du GTG et celles du groupe de résultats sur le genre sont susceptibles de se chevaucher, ce qui peut entraîner des programmes redondants, voire concurrents.</p> <p>Les différentes fonctions du GTG et du groupe de résultats doivent être clairement énoncées dans leurs termes de référence respectifs.</p> <p>→ Le groupe de résultats sur le genre n'a que des responsabilités en matière de gestion axée sur les résultats, et il ne les exerce qu'en ce qui concerne les résultats en matière d'égalité des sexes ; il n'a pas de responsabilités en matière d'intégration des</p>	<p>× Cette approche risque de déboucher sur une situation sans GTG. En effet, la mise en place de groupes de résultats étant une obligation au titre du plan-cadre de coopération, les tâches du groupe de résultats sur le genre sont mieux financées et plus explicitement limitées dans le temps, et sont donc susceptibles de supplanter celles du GTG.</p> <p>× On peut en particulier s'inquiéter de l'érosion potentielle de la collaboration entre le GTG et les autres groupes de résultats, les mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires</p>

⁷ Les rapports annuels du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet sont disponibles sur <https://www.un.org/ecosoc/en/oas-qcpr>. Les rapports annuels du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies sont disponibles sur <https://www.un.org/ecosoc/en/documents/reports>.

<p>questions de genre dans les autres groupes de résultats. Le GTG, quant à lui, fournit un appui et des conseils à tous les groupes de résultats, y compris celui sur le genre, et ne participe pas à la gestion axée sur les résultats des projets ou des programmes.</p>	<p>nationaux dans la mise en œuvre du plan-cadre de coopération.</p> <p>Lorsque cette option est retenue, les responsabilités combinées doivent être clairement énoncées dans les termes de référence du groupe combiné.</p> <p>→ La responsabilité du groupe combiné couvre à la fois l'intégration de la dimension de genre dans tous les groupes de résultats, et la fourniture de conseils techniques pour les réalisations en matière d'égalité des sexes.</p>
<p>Stratégies d'atténuation / Conseils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser les réunions l'une à la suite de l'autre pour faciliter la tâche des membres des deux groupes, tout en séparant clairement les responsabilités des deux groupes pour éviter au maximum toute confusion possible. ✓ S'assurer que le plan de travail du GTG indique comment il contribuera au plan de travail du groupe de résultats et à ses résultats spécifiques, et qu'il détaille les fonds nécessaires. 	<p>Stratégies d'atténuation / Conseils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adapter les descriptions de poste du personnel concerné afin de refléter les deux jeux de responsabilités. ✓ Veiller à ce que le plan de travail du groupe combiné intègre les travaux des deux groupes, en les délimitant clairement. ✓ Garantir qu'un rapport annuel portant spécifiquement sur les fonctions du GTG est remis à l'équipe de pays des Nations Unies.

Sous-groupes du GTG : la présidence du GTG peut créer des sous-groupes dans le cadre de l'architecture du GTG afin guider l'action du groupe sur des questions et activités transversales spécifiques, telles que la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », le travail normatif (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDAW ; Examen périodique universel, EPU), le déploiement du plan-cadre de coopération et l'élaboration de programmes communs.

1.3 DIRECTION

Le GTG est présidé (ou co-présidé) comme suit :

- I. Le chef d'ONU Femmes présidera le GTG lorsque ONU Femmes est présent dans le pays et que le chef d'agence a possède un niveau P4 ou supérieur.
- II. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chef d'agence de l'UNFPA, ou d'une autre agence disposant des capacités adéquates au niveau du pays en matière d'égalité des sexes et d'un niveau de représentation suffisant, assumera la responsabilité de la présidence du GTG.
- III. L'équipe de pays des Nations Unies peut décider, par consensus, de désigner le chef d'une autre entité de l'équipe de pays comme coprésident du GTG, sur une base permanente ou tournante, en tenant dûment compte des priorités stratégiques du plan-cadre de coopération et de la présence ou non d'une équipe de pays pour l'action humanitaire ⁸.
- IV. Deux coprésidents au maximum peuvent être nommés pour diriger les travaux du GTG.

⁸ Cadre de gestion et de responsabilité

Encadré 2. Conseils pour les présidents de GTG

- ✓ Positionner le GTG comme organe de soutien et de conseil de l'équipe de pays des Nations Unies, du groupe de résultats et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies sur les priorités en matière d'égalité des sexes.
- ✓ Chercher à mettre en avant les synergies de la programmation intersectorielle, plutôt que la concurrence potentielle.
- ✓ Faire en sorte que les réunions du GTG soit l'occasion pour tous les membres de développer leurs capacités et d'enrichir les informations dont ils disposent.
- ✓ Encadrer les membres moins expérimentés du GTG et promouvoir le mentorat au sein de toutes les entités de l'équipe de pays des Nations Unies.
- ✓ Travailler avec les membres du GTG pour identifier un répertoire d'analyses nationales et régionales pertinentes sur les questions de genre pour le pays et diffuser largement les informations sur ce répertoire.
- ✓ Faciliter l'élaboration d'un ensemble de messages clés sur les défis et les opportunités en matière d'égalité des sexes dans le pays et s'assurer que tous les membres du GTG en ont connaissance et les comprennent, qu'ils sont capables de les adapter et de les inclure stratégiquement dans le dialogue politique.
- ✓ Partager les messages clés avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec le groupe de la communication et établir des liens avec les messages clés sur l'égalité des sexes dans les dialogues avec les partenaires nationaux.
- ✓ Sous la direction du CR, faciliter les contributions et la participation de l'équipe de pays aux activités de communication et de plaidoyer ainsi qu'aux campagnes et aux événements dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, tels que la Journée internationale des femmes et la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ».
- ✓ Lors des échanges avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes, veiller à ce que la discussion porte sur les domaines sectoriels dans lesquels l'intégration des résultats en matière d'égalité des sexes permettrait de réaliser les priorités nationales de développement de manière plus efficace et plus pérenne.
- ✓ Veiller à ce que le GTG échange avec les OSC, y compris les OSC de défense des droits humains des femmes, ainsi que les organisations représentant les femmes et les filles exclues/marginalisées, afin de favoriser une participation significative.
- ✓ Faciliter une discussion au sein du GTG pour recenser les besoins prioritaires du gouvernement (mécanisme national de promotion des femmes et ministères sectoriels) en matière d'appui technique.
- ✓ Avec le soutien et le leadership du CR, encourager un accord au sein de l'équipe de pays des Nations Unies sur une division du travail qui identifie les contributions des différentes entités par le biais des groupes de résultats du plan-cadre de coopération et de leurs plans de travail conjoints visant à répondre aux besoins prioritaires d'assistance technique du gouvernement hôte en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

1.4 RÔLES AND RESPONSABILITÉS

Pour que le GTG soit efficace, il faut que le CR, les chefs d'agence de l'équipe de pays des Nations Unies et la direction du GTG jouent des rôles complémentaires de direction et de facilitation afin de tirer le meilleur parti stratégique du groupe thématique sur le genre ⁹.

Le CR, en tant que plus haut représentant des Nations Unies dans le pays, est responsable en dernier ressort du soutien des Nations Unies au pays et dirige les consultations de l'équipe de pays avec le gouvernement hôte pour définir les priorités nationales, y compris celles en matière

⁹ Cadre de leadership de l'ONU : <https://unsdg.un.org/resources/united-nations-leadership-model> (en anglais)

d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et convenir de la réponse qu'entendent y apporter les Nations Unies.

Sous la houlette du CR, la présidence du GTG contribue au soutien apporté par les Nations Unies à la réalisation des priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre des résultats du plan-cadre de coopération, en apportant notamment un appui stratégique et technique et un soutien à la mise en œuvre des cadres normatifs sur l'égalité des sexes et les droits humains des femmes. Ce faisant, la présidence du GTG collabore directement, au nom du GTG et de l'équipe de pays des Nations Unies, avec le mécanisme national de promotion des femmes et les OSC actives dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'avancement des femmes et de la défense des droits humains des femmes.

En outre, les chefs d'agence se cordonnent pour échanger directement avec les ministères sectoriels et leur mécanisme de promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes pertinentes dans le pays, afin de faire progresser les engagements de leurs entités respectives en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes, conformément aux résultats du plan-cadre de coopération dans ces domaines.

Coordinateur résident	Chefs d'agence des entités de l'équipe de pays
<ul style="list-style-type: none">✓ Il assure la formation du GTG dont il promeut et défend les objectifs.✓ Il s'assure que le plan de travail et le rapport annuel du GTG sont discutés et approuvés lors des réunions des chefs d'agence.✓ Il favorise le dialogue au sein de l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir que les entités contribuent de manière efficace et efficiente au plan de travail du GTG.✓ Il appuie les efforts de mobilisation des ressources du GTG, notamment par le biais de possibilités de financement commun et de contributions des entités. Il soutient la direction du GTG dans les activités de collecte de fonds.✓ Il veille à ce que le GTG soit systématiquement sollicité pour contribuer aux analyses et à la planification conjointes (notamment l'analyse commune de pays et le plan-cadre de coopération), à l'élaboration de programmes communs et aux évaluations conjointes.✓ Il confie au personnel du bureau du CR la responsabilité de promouvoir la synergie et l'alignement sur les questions d'égalité des sexes dans tous les plans de travail et mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies.✓ Il rencontre la présidence du GTG au moins deux fois par an, avant l'évaluation des performances et les exercices de planification conjointe du travail, pour recevoir le rapport annuel, et à d'autres moments si nécessaire.✓ Il rend compte de la performance et du fonctionnement du GTG dans le cadre de son rapport annuel.	<ul style="list-style-type: none">✓ Ils désignent officiellement un spécialiste de l'égalité des sexes/un ou plusieurs points focaux sur l'égalité des sexes de niveau suffisamment élevé pour participer au GTG et fournir des conseils techniques sur les questions d'égalité des sexes, dont ils appuient la mission.✓ Ils veillent à ce que la description de poste du ou des points focaux du GTG soit révisée pour refléter sa/leur participation au GTG et qu'elle soit intégrée dans le processus d'évaluation annuelle des performances.✓ Ils habilite ce spécialiste/ce ou ces points focaux à participer au GTG au nom de l'entité, avec un pouvoir de décision si nécessaire.✓ Ils informent régulièrement l'équipe de pays des Nations Unies et le CR des échanges importants entre leur entité et le gouvernement sur les questions d'égalité des sexes et d'avancement des femmes.✓ Ils sont responsables des contributions de leur entité au plan de travail et au budget du GTG.

Présidence du GTG	Autres membres du GTG
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elle assure le fonctionnement efficace du GTG, en convoquant régulièrement des réunions et en veillant à ce qu'elles soient préparées et documentées. ✓ Elle facilite l'échange d'informations entre le GTG et l'équipe de pays des Nations Unies, en représentant le GTG aux réunions des chefs d'agence de l'équipe de pays et, le cas échéant, dans d'autres cadres. ✓ Elle soutient le développement des capacités inter-agences pour l'intégration de la dimension de genre. ✓ Elle guide la préparation et la mise en œuvre du plan de travail et du budget du GTG, en veillant à ce que les activités du GTG soient alignées sur le plan de travail de l'équipe de pays des Nations Unies et qu'elles contribuent aux priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. ✓ Elle présente le plan de travail du GTG à l'équipe de pays des Nations Unies et la tient informée des progrès de sa mise en œuvre ; elle présente également le rapport annuel du GTG à l'équipe de pays. ✓ En tant que membre à part entière de l'équipe de pays des Nations Unies, elle fournit des conseils stratégiques et techniques au CR et à l'équipe de pays sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, afin de soutenir une action efficace et coordonnée. ✓ Elle appuie et renforce les liens entre le système des Nations Unies, le gouvernement, les réseaux et organisations dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les défenseurs des droits des femmes. ✓ Avant la tenue des réunions du comité de suivi conjoint avec le gouvernement hôte, elle informe l'équipe de pays des Nations Unies et le CR au sujet des développements et des priorités du moment concernant les contributions des Nations Unies à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le pays. ✓ Elle dirige et coordonne la collecte de fonds pour le GTG en collaboration avec les autres membres du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail du GTG, ainsi qu'à son suivi et à l'élaboration des rapports y afférents. ✓ Ils apportent leur soutien au suivi des progrès réalisés en termes de résultats et de cibles en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans l'ensemble du plan-cadre de coopération. ✓ Ils fournissent des contributions et des conseils techniques sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs domaines d'expertise. ✓ Ils contribuent aux analyses, communications et rapports conjoints du GTG. ✓ Ils participent aux réunions du GTG et assurent le suivi des mesures concrètes convenues. ✓ Ils tiennent leur chef d'agence respectif informé des activités et des décisions du GTG ainsi que de la responsabilité de leur entité en ce qui concerne la réalisation des résultats du GTG, en sollicitant les contributions de leur chef d'agence si nécessaire. ✓ Ils représentent le GTG dans les réunions du groupe de résultats et d'autres groupes de coordination des Nations Unies, le cas échéant.

1.5 RESPONSABILITÉ, COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET DES RAPPORTS DU GROUPE THÉMATIQUE SUR LE GENRE

Le CR, les chefs d'agence des entités, la présidence du GTG et les autres membres du groupe sont tenus à titre individuel de remplir leur rôle et d'assumer leurs responsabilités tels que détaillés ci-dessus (1.4).

Les chaînes hiérarchiques suivantes permettent aux équipes de pays des Nations Unies de garantir qu'elles obtiennent des résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre du plan-cadre de coopération :

- ✓ Les tâches relatives au GTG des points focaux des entités au sein du GTG, telles que décrites dans le plan de travail du groupe, sont examinées par leurs responsables hiérarchiques respectifs dans le cadre de leur processus d'évaluation des performances. Leurs responsables hiérarchiques sont encouragés à consulter la présidence du GTG lors de l'évaluation de leurs performances.
- ✓ Les chefs d'agence de l'équipes de pays des Nations Unies tiennent leurs employés responsables de leurs contributions aux résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre du plan-cadre de coopération et des contributions des agences aux résultats annuels du GTG.
- ✓ Les chefs d'agence de l'équipe de pays des Nations Unies rendent compte au CR et à leur entité respective concernant leurs échanges avec l'équipe de pays et leur participation aux processus de programmation conjointe, ainsi que le respect de leurs engagements respectifs en matière d'égalité des sexes dans le contexte du plan-cadre de coopération et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- ✓ Le ou les présidents du GTG ajoutent leurs responsabilités, telles que décrites dans le plan de travail du GTG, à leurs plans de performance et à l'examen annuel de la performance effectué avec le CR et avec leur entité.
- ✓ L'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par le CR, évalue la performance annuelle du GTG par rapport à l'indicateur de performance 5.1 de la feuille de résultats relatif aux mécanismes de coordination et aux capacités en matière de genre et au rapport annuel du GTG, qui est préparé par la présidence du GTG et présenté lors d'une réunion de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette réunion est l'occasion pour l'équipe de pays de discuter des obstacles à la réalisation des livrables du plan de travail et des moyens de les lever.
- ✓ Le CR rend compte au gouvernement hôte ainsi qu'au Groupe des Nations Unies sur le développement durable et au Secrétaire général adjoint des progrès réalisés collectivement par l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs stratégiques connexes en matière d'égalité des sexes inclus dans le plan-cadre de coopération, en tenant les chefs d'agence responsables des contributions de leur entité.

2. QUELLES SONT LES PRINCIPALES FONCTIONS DES GROUPES THÉMATIQUES SUR LE GENRE ?

De manière générale, on peut classer les principales fonctions des GTG en deux grandes catégories : soutien aux programmes, dialogue et conseils stratégiques intégrés et soutien technique. Ces fonctions couvrent tous les processus de l'équipe de pays des Nations Unies, en apportant un appui aux communications, au plaidoyer et aux partenariats en faveur des priorités nationales en matière d'égalité des sexes. Du fait de ses fonctions, le rôle du GTG est de promouvoir le respect de l'égalité des sexes comme principe directeur et l'adhésion aux normes minimales d'intégration de la dimension de genre de la feuille de résultats de l'équipe de pays pour l'égalité des sexes.

2.1 SOUTIEN PROGRAMMATIQUE

Le GTG fournit des conseils et un soutien pour identifier et déterminer le degré de priorité des résultats du plan-cadre de coopération en matière d'égalité des sexes et des processus connexes, et pour les réaliser. Les principales fonctions du GTG à chaque phase du plan-cadre de coopération sont décrites ci-après.

Feuille de route du plan-cadre de coopération

- ✓ Veiller à ce que les mesures visant à prendre en compte la dimension de genre soient intégrées dans l'ensemble de la feuille de route ¹⁰.

Analyse commune de pays, mises à jour annuelles, et autres analyses conjointes

- ✓ Créer et maintenir une base de données de toutes les recherches et données clés sur les relations entre les sexes et les questions d'égalité entre les sexes et s'assurer que tout le personnel des Nations Unies dans le pays en a connaissance et y a accès.
- ✓ Préparer l'analyse du GTG sur les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes et des discriminations sexuelles, et sur l'analyse de genre des personnes les plus défavorisées, pour l'incorporer dans l'analyse commune de pays.
- ✓ S'assurer de la qualité de l'analyse commune de pays et des autres analyses conjointes pertinentes, afin de garantir que les données ventilées par sexe et tenant compte du genre sont utilisées de manière cohérente.
- ✓ Contribuer à l'analyse de la situation financière par le biais de données et d'analyses tenant compte du genre, en recensant les principales sources de financement disponibles et en analysant le potentiel de nouvelles sources de financement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les obstacles à la mobilisation de financements supplémentaires.

Conception du plan-cadre de coopération

- ✓ Conseiller l'équipe de pays des Nations Unies et les groupes de travail inter-agences concernés pour les aider à intégrer les questions essentielles d'égalité entre les sexes identifiées par l'analyse commune de pays dans la conception du plan-cadre de coopération, notamment en ce qui concerne la vision, la théorie du changement, les priorités, l'analyse des risques, les résultats et les indicateurs.

Plan de financement

- ✓ Conseiller l'équipe de pays des Nations Unies et les groupes de travail inter-agences concernés pour les aider à élaborer le plan de financement afin de s'assurer que les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont intégralement chiffrés et qu'un objectif financier spécifique à la programmation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est établi.

Mise en œuvre du plan-cadre de coopération

- ✓ Participer à l'élaboration de plans de travail conjoints par les groupes de résultats, en veillant à ce que le potentiel de synergie et de programmation conjointe en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soit identifié dès le début.
- ✓ Vérifier les programmes conjoints et contrôler leur qualité pour s'assurer qu'ils intègrent les considérations d'égalité des sexes.
- ✓ Fournir des conseils et un appui aux groupes de résultats pour garantir que les codes appropriés du marqueur genre de l'équipe de pays des Nations Unies sont attribués aux activités clés des plans de travail conjoints, et apporter son concours à l'assurance qualité du codage.

¹⁰ UNSDG (2019), [Annexes aux directives relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable \(en anglais\)](#), pages 2-6.

- ✓ Conseiller les groupes de résultats et le groupe du suivi et de l'évaluation, le groupe de la communication, l'équipe de gestion des opérations et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies sur l'intégration de la dimension de genre dans la planification annuelle du travail, l'allocation et le suivi des ressources, ainsi que le suivi et les rapports.

Plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du plan-cadre de coopération

- ✓ Procéder à l'examen du plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'équipe de pays des Nations Unies afin de s'assurer que les examens et les évaluations du plan-cadre de coopération évaluent les progrès par rapport à des résultats tenant compte du genre et appliquent les normes relatives aux droits de l'homme et au suivi et à l'évaluation sensibles au genre du groupe des Nations Unies pour l'évaluation ¹¹.
- ✓ Examiner les rapports annuels des groupes de résultats et faire un retour d'information afin de s'assurer que les progrès réalisés concernant les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans l'ensemble du plan-cadre de coopération sont communiqués.
- ✓ Soutenir et faciliter les formations et les initiatives de développement des capacités pour le personnel des Nations Unies, notamment sur l'analyse de genre, le suivi et l'évaluation tenant compte du genre et le marqueur genre de l'équipe pays des Nations Unies.
- ✓ Contribuer à l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans l'évaluation à l'échelle du système du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et/ou du plan-cadre de coopération.

Responsabilité concernant les résultats en matière d'intégration de la dimension de genre

- ✓ Préparer un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan de travail du GTG.
- ✓ Aider l'équipe de pays des Nations Unies à effectuer le suivi de ses réalisations en termes de respect des normes d'intégration de la dimension de genre et diriger les évaluations de l'exécution par l'équipe de pays du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

Encadré 3. Conseils à l'intention des GTG pour soutenir efficacement un plan-cadre de coopération des Nations Unies tenant compte du genre

- ✓ Inscrire le plan-cadre de coopération à l'ordre du jour d'une réunion du GTG afin de recenser les principales mesures concrètes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes qu'il convient d'y intégrer.
- ✓ Organiser une formation à l'intégration de la dimension de genre pour l'ensemble du personnel technique des Nations Unies impliqué dans la conception du plan-cadre de coopération, en soulignant les normes du plan d'action à l'échelle du système relatives à la planification, la programmation et le suivi et l'évaluation conjoints.
- ✓ Préparer une note d'information sur les principaux problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes identifiés dans l'analyse commune de pays et les interventions nécessaires pour y remédier, et la mettre à disposition comme document de référence pour les ateliers et les discussions liés au plan-cadre de coopération.
- ✓ Proposer aux membres du GTG (P4/administrateurs recrutés sur le plan national, classe C, et plus) de participer aux ateliers de planification et d'établissement des priorités du plan-cadre de coopération, et pour ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans leur animation ; si nécessaire, identifier des animateurs compétents en matière de genre par le biais du groupe d'entraide régional ou faire appel en externe à un expert des questions de genre.

¹¹ GNUE (2014), [Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations](#).

- ✓ Faciliter la participation des mécanismes nationaux de promotion des femmes à l'atelier de définition des priorités stratégiques du plan-cadre de coopération.
- ✓ Mettre à la disposition des groupes de travail toutes les analyses de fond, notamment les données ventilées par sexe et tenant compte de la dimension de genre.
- ✓ Fournir un soutien à un examen de l'analyse commune de pays avant sa finalisation, afin de garantir qu'une analyse de genre substantielle est incorporée dans tous les secteurs et domaines thématiques et que les questions de genre sont incluses dans la section résumé ¹².
- ✓ Aider le bureau du coordinateur résident à s'assurer que les questions d'égalité des sexes soulevées sont incluses et documentées dans les rapports des ateliers.
- ✓ Intégrer le soutien du GTG au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage du plan-cadre de coopération dans le plan de travail du GTG.
- ✓ Apporter son concours à l'élaboration de descriptions de postes et de termes de référence tenant compte de la dimension de genre, afin de recruter du personnel qualifié.
- ✓ Appuyer la participation du mécanisme national pour la promotion des femmes au Comité de gestion conjoint du plan-cadre de coopération, en lui fournissant une mise à jour annuelle sur le soutien des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes avant les réunions du comité.

2.2 CONSEIL STRATÉGIQUE INTÉGRÉ ET APPUI TECHNIQUE

Le GTG doit encourager les discussions stratégiques et les consultations informelles avec le gouvernement et la société civile sur les questions de politique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en garantissant une approche intégrée des aspirations du gouvernement hôte à atteindre l'ODD 5 et les cibles liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans l'ensemble des ODD, et à réaliser les priorités connexes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Communication et plaidoyer

- ✓ Veiller à ce que le plan de travail annuel du groupe inter-agences de la communication intègre la communication et le plaidoyer inter-agences sur les priorités en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes décrites dans le plan-cadre de coopération, notamment les activités menées en partenariat avec le mécanisme national de promotion des femmes et avec les OSC engagées dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que les OSC qui défendent les droits humains des femmes.
- ✓ Aider le groupe de la communication à fournir, par le biais de toutes ses plateformes, des informations de haute qualité sur les femmes et les filles et sur les questions d'égalité des sexes, en prêtant une attention particulière à celles d'entre elles qui sont confrontées à de multiples formes de discrimination.
- ✓ Collaborer avec le groupe de la communication à la préparation et à la mise en œuvre des activités de communication et de sensibilisation, notamment la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et la Journée internationale des femmes.

Développement de partenariats

- ✓ Fournir un soutien stratégique et technique et une aide à la coordination pour renforcer la collaboration de l'équipe de pays des Nations Unies avec le gouvernement hôte et les OSC

¹² Lorsque l'analyse commune de pays inclut une section incluant un résumé, il est probable que cette dernière serve de base à la conception du plan-cadre de coopération. UNSDG (2020), Cooperation Framework Companion Package, pages 9-23.

engagées dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que les OSC de défense des droits humains des femmes.

- ✓ Soutenir la participation du mécanisme national de promotion des femmes, ainsi que des OSC engagées dans le domaine de l'égalité des sexes de l'autonomisation des femmes et des OSC de défense des droits humains des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du plan-cadre de coopération.
- ✓ Promouvoir et soutenir le dialogue avec les représentants des organisations et des réseaux qui représentent les groupes de femmes et de filles exclues et défavorisées, afin de s'assurer que leurs droits, leurs besoins et leurs intérêts informent l'engagement politique des Nations Unies dans le pays.

Renforcement des capacités

- ✓ Soutien technique pour évaluer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'intégration de la dimension de genre, et participation à l'animation des formations et des initiatives de développement des capacités.

Dialogue stratégique intégré et conseil :

- ✓ Encourager et soutenir le dialogue politique collectif sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et fournir des conseils sur ces priorités.
- ✓ Fournir des orientations stratégiques intégrées sur l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des interventions de l'équipe de pays des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire, de droits de l'homme et de consolidation de la paix.
- ✓ Soutenir le développement de partenariats intersectoriels avec le gouvernement hôte, les partenaires de développement, les OSC impliquées dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les OSC de défense des droits humains des femmes, en vue d'atteindre les ODD.
- ✓ Aider les gouvernements hôtes à mettre en œuvre et à suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à établir et communiquer des rapports à ce sujet, notamment en intégrant la dimension de genre dans leurs examens nationaux réalisés à titre volontaire.

Encadré 4. Conseils pour un soutien efficace du GTG à l'engagement politique et à la communication de l'équipe de pays des Nations Unies sur les priorités en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

- ✓ Désigner un membre du groupe inter-agences de la communication comme membre du GTG.
- ✓ Si nécessaire, fournir des informations générales destinées aux activités du groupe inter-agences de la communication afin de garantir i) une couverture équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les campagnes de communication et de promotion, les publications et les événements ; ii) une représentation multidimensionnelle des femmes et des hommes de nature à remettre en question les stéréotypes de genre dans tous les discours, les briefings et autres produits de communication de l'équipe de pays.
- ✓ Dresser et tenir à jour une liste des messages clés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes correspondant aux priorités du plan-cadre de coopération en la matière, et la mettre à disposition de l'équipe de pays des Nations Unies, du bureau du coordinateur résident et du groupe de la communication afin que leurs activités de communication pertinentes et leur engagement intègrent et reflètent ces messages.
- ✓ En l'absence de mécanisme national de promotion des femmes ou d'un organe de coordination interministériel chargé de diriger la stratégie nationale en matière d'égalité des

sexes et d'autonomisation des femmes, aider l'équipe de pays des Nations Unies à défendre la création d'un tel organe.

- ✓ Échanger régulièrement avec les défenseurs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les représentants des groupes marginalisés pour comprendre leurs priorités et la manière dont les Nations Unies peuvent mieux les soutenir, en veillant à les faire participer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan-cadre de coopération.

3. COMMENT FONCTIONNENT LES GROUPES THÉMATIQUES SUR LE GENRE ?

Pour que les GTG puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions de soutien aux programmes et de plaidoyer, ils doivent disposer de ressources adéquates, de connaissances et de compétences en matière d'intégration de la dimension de genre, et bénéficier d'un environnement propice à la prise de décisions autonome sur les priorités en matière d'égalité des sexes.

3.1 CAPACITÉ DU GROUPE THÉMATIQUE SUR LE GENRE

La capacité du GTG dépend de la robustesse des mécanismes internes des entités de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. Les entités qui sont dotées de mécanismes internes robustes en matière d'égalité des sexes (présence de points focaux pour l'égalité des sexes qualifiés de niveau P4, de niveau administrateur recruté sur le plan national de classe C ou de niveau équivalent ou supérieur ; soutien actif du chef d'agence) pourront participer de manière efficace au GTG, en contribuant aux objectifs collectifs ainsi qu'à l'intégration de l'égalité des sexes en interne.

Le coordinateur résident confie aux chefs d'agence la responsabilité de mettre en place des mécanismes internes efficace en matière de genre et de garantir que leurs représentants au sein du GTG ont le niveau requis et qu'ils participent et contribuent systématiquement aux activités du groupe, en leur consacrant pour cela au moins 10 % de leur temps ¹³.

Chaque entité des Nations Unies doit offrir à ses points focaux sur l'égalité des sexes la possibilité d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances afin de participer efficacement aux activités du GTG. Collectivement, et avec le soutien de la présidence du GTG, l'équipe de pays des Nations Unies doit identifier des opportunités d'apprentissage conjoint pour les points focaux sur l'égalité des sexes en matière d'analyse de genre, de normes et d'outils d'intégration de la dimension de genre et de processus du plan-cadre de coopération, et faire en sorte qu'ils puissent en bénéficier.

3.2 ENVIRONNEMENT PROPICE

La capacité des Nations Unies à intégrer la dimension de genre au niveau des pays dépend fortement du degré de leadership qu'exercent le coordinateur résident et les chefs d'agence pour donner des moyens au GTG et assurer une culture organisationnelle favorable à la promotion de l'égalité des sexes. La direction de l'équipe de pays des Nations Unies veille à ce que le mandat

¹³ La recommandation de consacrer un minimum de 10 % du temps des points focaux sur l'égalité des sexes aux activités conjointes est alignée sur la recommandation du plan d'action à l'échelle du système au titre de laquelle les points focaux sur l'égalité des sexes doivent consacrer un minimum de 20 % de leur temps aux activités liées au genre. Elle est fondée sur l'hypothèse que la moitié des activités liées au genre sont des activités conjointes.

du GTG soit connu et compris en communiquant à ce sujet en interne et en externe, et en consultant activement et visiblement le GTG sur les questions de genre.

Une culture dans laquelle le personnel est encouragé à mettre en commun et à partager ses connaissances, et où les équipes transversales, telles que les GTG, favorisent et catalysent les synergies, est une condition préalable à l'apprentissage collectif nécessaire à la mise en œuvre efficace du plan-cadre de coopération, et à l'intégration de tous les types d'activités, y compris l'intégration de la dimension de genre. Par leur travail en commun, en tant qu'équipe de direction menant une action collective et porteuse de changements, le coordinateur résident et les chefs d'agence ont la responsabilité d'établir et d'entretenir une culture organisationnelle productive.

Le GTG doit être appréhendé comme une structure qui facilite la création, l'acquisition et le transfert de connaissances, renforçant ainsi la capacité des Nations Unies à tenir ses engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au titre du plan-cadre de coopération. Les normes et procédures présentées dans ce guide, et incorporées dans le plan d'action à l'échelle du système de l'équipe de pays des Nations Unies, sont les pierres angulaires du fonctionnement efficace du GTG et contribuent à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes par les équipes de pays des Nations Unies.

3.3 MÉTHODES DE TRAVAIL

i) Plan de travail du groupe thématique sur le genre : Le plan de travail du GTG, élaboré dans le cadre d'un processus participatif, doit être systématiquement aligné sur les plans de travail de l'équipe de pays des Nations Unies et des groupes de résultats, afin de garantir une cohérence maximale. En outre, ce plan de travail doit inclure des livrables spécifiques pour le soutien stratégique transversal aux groupes de résultats et autres groupes inter-agences.

Concernant les activités, le plan de travail est chiffré, il recense également les sources de financement disponibles et désigne les entités des Nations Unies responsables. Le plan de travail finalisé du GTG sera approuvé par l'équipe de pays des Nations Unies sous la direction du coordinateur résident. Il peut figurer en annexe du plan d'action à l'échelle du système de l'équipe de pays des Nations Unies.

ii) Réunions du groupe thématique sur le genre : Afin de garantir le fonctionnement efficacement du GTG, la présidence convoquera régulièrement le groupe pour évaluer les progrès effectués par rapport au plan de travail, partager des informations et des mises à jour sur les nouveaux développements, identifier les difficultés et les risques, et faciliter la recherche d'un accord sur les étapes ultérieures. La présidence du GTG est chargée de la préparation des réunions et de la gestion des connaissances.

iii) Réunions élargies du groupe thématique sur le genre - internes aux Nations Unies :

Coordination avec l'action humanitaire et les efforts de consolidation de la paix : en cas de crise prolongée et de présence d'une équipe de pays pour l'action humanitaire, d'une mission intégrée ou d'une mission politique, le GTG doit se réunir et collaborer avec les points focaux pour l'égalité des sexes des entités des Nations Unies chargées de l'action humanitaire et du maintien de la paix afin de :

- Maximiser les synergies et la pleine complémentarité des travaux visant à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et les normes sexistes néfastes dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix.

- Mettre en commun les données, les analyses et les statistiques ventilées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.
- Entreprendre une analyse des risques et une évaluation des besoins conjointes afin d'identifier les inégalités entre les sexes qui entraînent des différences de vulnérabilité, de capacités, de pouvoir de décision et de participation des femmes, des filles, des hommes et des garçons, conformément à la politique du Comité permanent interorganisations sur l'égalité des sexes ¹⁴.
- Assurer la collaboration avec le gouvernement et avec les OSC qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et défendent les droits humains des femmes pour réduire progressivement les besoins, les vulnérabilités et les risques des femmes liés à la crise et pour accroître la participation et le leadership des femmes et des filles dans la planification et la prise de décision liées à la crise.

Évaluations annuelles de l'équipe de pays des Nations Unies relatives au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (SWAP) : Le GTG doit jouer un rôle dynamique dans la conduite des évaluations de l'équipe de pays des Nations Unies relatives au SWAP et le suivi des progrès. La présidence du GTG est chargée de convoquer des réunions avec les membres des groupes de coordination des Nations Unies, notamment les groupes de résultats, l'équipe de gestion des programmes, le groupe du suivi et de l'évaluation, l'équipe de gestion des opérations et les groupes de la communication, ainsi que de coordonner et de consolider leurs contributions aux évaluations complètes effectuées au stade de la planification du plan-cadre de coopération et aux évaluations annuelles destinées à rendre compte des progrès accomplis ¹⁵.

iv) Réunions élargies du Groupe thématique sur le genre - parties prenantes externes : le GTG peut, périodiquement ou sur une base ad hoc, convoquer des réunions élargies avec des homologues du gouvernement, notamment le mécanisme national pour la promotion des femmes, les OSC qui défendent l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits humains des femmes, y compris celles qui représentent les femmes et les filles exclues/marginalisées, et/ou les partenaires du développement, y compris les agences bilatérales, les banques multilatérales de développement, les fondations et les trusts ainsi que d'autres acteurs du secteur privé, et le monde universitaire. Ces réunions auront pour but d'assurer la participation la plus large possible, de dégager un consensus et de collaborer sur les priorités nationales en matière d'égalité des sexes, de coordonner le soutien et de développer les capacités.

3.4 RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour être fonctionnel le GTG doit être obligatoirement doté de toutes les capacités et ressources nécessaires, comme le demande expressément l'ECOSOC ¹⁶. Des ressources sont nécessaires pour entreprendre une planification conjointe et mettre en œuvre des activités conjointes à l'appui des priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes. Elles doivent notamment couvrir :

¹⁴ Comité permanent interorganisations (2017), [Policy on Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in Humanitarian Action](#)

¹⁵ UNDG (2018), [UNCT-SWAP Gender Equality Scorecard: Framework & Technical Guidance](#), page 20.

¹⁶ ECOSOC (2019), Résolution sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ([E/RES/2019/2](#)), paragraphe 7-I.

- Les coûts associés aux consultations, aux ateliers, aux visites sur le terrain, à la production de supports de connaissance et aux activités de communication.
- Le recrutement d'experts en matière d'égalité des sexes, notamment pour la collecte de données, l'analyse de genre, les évaluations tenant compte de la dimension de genre, la conception de programmes conjoints, le renforcement des capacités et le soutien technique à la mise en œuvre des cadres et outils de responsabilité en matière d'intégration de la dimension de genre (Plan d'action à l'échelle du système, marqueur genre).
- Les coûts associés aux fonctions de secrétariat du GTG, y compris les frais de locaux et le personnel chargé de gérer l'organisation des réunions et de tenir un registre officiel des procès-verbaux des réunions ainsi que des décisions et du suivi du GTG.

Les besoins de financement doivent être reflétés dans le plan de travail annuel du GTG, qui est présenté par la présidence du groupe à l'équipe de pays des Nations Unies. Le coordinateur résident dirige ensuite la discussion avec les chefs d'agence pour décider collectivement de l'enveloppe des ressources de l'équipe de pays des Nations Unies allouée au plan de travail du GTG, qu'il s'agisse de temps, d'expertise ou de fonds. Il existe différentes options pour le financement du GTG :

- ✓ Financement séparé des entités des Nations Unies pour des activités spécifiques dans le plan de travail du GTG.
- ✓ Création d'un fonds commun au niveau national destiné aux activités du GTG.
- ✓ Ajout d'une ligne budgétaire au cadre de financement du plan-cadre de coopération pour permettre un soutien multi-thématique à la conception et à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération, avec un pourcentage réservé au GTG.
- ✓ Incorporer le financement des travaux liés à l'intégration de la dimension de genre entrepris par le GTG dans les programmes d'égalité des sexes financés par les fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires attribués au pays.
- ✓ Allouer des ressources des fonds d'affectation spéciale du coordinateur résident pour les coûts associés à la réalisation des évaluations de l'équipe de pays relatives au Plan d'action à l'échelle du système.

Le coordinateur résident, la présidence du GTG et les chefs d'agence doivent soutenir activement les efforts de mobilisation des ressources du GTG, et faire en sorte que le financement de ses activités soit fiable et prévisible.

Chaque entité des Nations Unies est responsable de la couverture des coûts associés à la participation de son ou ses points focaux aux activités du GTG.

3.5 SOUTIEN RÉGIONAL

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'examen quadriennal complet 2020 mettent l'accent sur la dimension régionale du développement en faisant le lien entre les niveaux mondial et national. En particulier, le QCPR identifie le soutien à la réalisation des ODD sur la base d'une compréhension des spécificités régionales comme un rôle clé de Nations Unies au niveau régional.

Ancrés dans la Plateforme de collaboration régionale et composés des secrétaires exécutifs des Commissions économiques et sociales régionales, des directeurs régionaux des entités du Système de développement des Nations Unies et du directeur régional du Bureau de la

coordination des activités de développement des Nations Unies, les mécanismes de coordination régionale des Nations Unies disponibles pour soutenir les GTG au niveau des pays comprennent :

- Les groupes d'entraide régionaux qui fournissent des conseils techniques en matière d'assurance qualité des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération, notamment en ce qui concerne les aspects liés au genre.
- Les coalitions thématiques régionales axées sur l'égalité des sexes et les GTG régionaux qui fournissent des conseils pour aider à traiter certaines questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, en fonction de leurs priorités respectives.

En outre, les bureaux régionaux de la coordination pour les actions de développement contribuent à porter à l'attention de la Plateforme de coopération régionale les informations et les demandes au niveau des pays, tandis que les bureaux régionaux d'ONU Femmes sont disponibles pour donner des conseils sur la mise en œuvre des principaux outils et cadres d'intégration de la dimension de genre (notamment le Plan d'action à l'échelle du système et le marqueur genre) et y apporter leur soutien.